



Modification des conditoins de travail

Par **jayzee**, le **21/02/2008** à **22:08**

Bonsoir,

Mon entreprise doit procéder à un arrêt de 4 mois pour destruction/reconstruction d'une ligne de production.

Je suis en agent de maîtrise en 5x8 et on veut me modifier mes conditions de travail.

- Changement des horaires
- Changement de tâches(je serai manoeuvre)

Que puis-je faire?

On-t-il le droit de me faire ces modifications?

Qu'est-ce que je risque si je refuse ces modifications?

Cordialement,